



Procès-Verbal

Commission Régionale de l'Éthique, Fair-Play, Sportivité, Récompenses

Réunion du 31 Mars 2023

Président : M. Bernard Barbet.

Présents : MM. Jacques Bourdarot, Maurice Bourgeon, Joseph Dussolliet, Georges Kazarian, André Lambert, Christian Marce, Paul Michallet.

Excusé : M. Joseph Inzirillo.

Ordre du Jour :

1. Retour sur la remise du Prix Régional de l'Éthique au FC Chamalières.
2. Situation du Challenge du Fair-Play à ce jour.
3. Modification du Challenge de la Sportivité :
 - a. Mise en cohérence avec les Challenges du Fair-Play et de l'Éthique.
 - b. Classement établi à la moyenne des notes reçues à la place du cumul des notes reçues.
4. Proposition de budget prévisionnel 2023-2024.
5. Opérations de fin de saison.
6. Questions diverses.

Bernard Barbet remercie les membres de la commission pour leur présence et présente les excuses de Joseph Inzirillo.

1. Retour sur la remise du Prix Régional de l'Éthique au FC Chamalières.

Jacques Bourdarot, Christian Marce et Paul Michallet étaient présents le 22 février lors de cette remise jumelée avec la remise du label jeunes.

La remise s'est très bien passée sous la présidence de Pascal Parent et en présence de nombreux élus des collectivités territoriales. Son jumelage avec la remise du Label n'a pas nui à la mise en avant du Prix de l'Éthique et du club.

La commission souhaite qu'à l'avenir :

- La remise soit programmée plus tôt dans la saison.
- La remise soit consacrée uniquement au Prix Régional de l'Éthique même si le jumelage avec la remise du Label avait du sens.

2. Situation du Challenge du Fair-Play au 27/03/2023.

A l'issue de la 1^{ère} phase de Futsal R2, 2 équipes ont été sanctionnées de points de pénalité sur leur classement sportif ce qui a eu pour conséquence pour 1 équipe, qualifiée sportivement pour les play-offs, d'être rétrogradée en play-down.

Par ailleurs, pour information, le Fair-Play des play-offs et des play-down du Futsal R2 a été remis à 0.

Les différentes situations du Fair-Play au 27/03/2023 (sachant que des décisions sont encore en instance auprès des commissions) :

R1 : 1 équipe à 0 pt au Fair-Play. 2 équipes > 30 points au Fair-Play.

R2 : 4 équipes > 30 points. 2 équipes ont déjà 1 point de pénalité au Classement Sportif.

R3 : 2 équipes à 0 pt au FP. 5 équipes > 30 points au FP. 2 équipes ont déjà 1 point de pénalité au CS.

R1 F : 5 équipes à 0 pt au FP.

R2 F : 18 équipes à 0 pt au FP.

U18 R1 F : 7 équipes à 0 pt au FP.

U18 R2 F : 14 équipes à 0 pt au FP.

R1 Futsal : 1 équipe > 30 points au FP.

U20 R1 : 1 équipe > 30 points au FP.

U20 R2 : 1 équipe à 0 pt au FP. 1 équipe a déjà 5 points de pénalité et 1 autre 1 point au CS.

U18 R1 : 2 équipes à 0 pt au FP.

U18 R2 : 1 équipe a déjà 1 point de pénalité au CS.

U16 R1 : 3 équipes à 0 pt au FP.

U16 R2 : 10 équipes à 0 pt au FP.

U15 R1 NA : 3 équipes à 0 pt au FP.

U15 R1 NB : 5 équipes à 0 Pt au FP.

U15 R2 : 18 équipes à 0 pt au FP.

U14 R1 NA : 7 équipes à 0 pt au FP.

U14 R1 NB : 13 équipes à 0 pt au FP.

Il convient d'apprécier le nombre important d'équipes (109) qui n'ont aucun point inscrit au Fair-Play (sur 621 équipes engagées et toujours en compétition) comme le nombre d'équipes déjà sanctionnées (7) inférieur à celui de la saison dernière.

3. Modification du Challenge de la Sportivité

a. Mise en cohérence avec les Challenges du Fair-Play et de l'Ethique :

Les Classements des Challenges du Fair-Play et de l'Ethique sont établis par niveau alors que celui de la Sportivité est établi par poule ce qui n'est pas très cohérent comme n'est pas cohérent l'établissement du Challenge de l'Ethique qui oblige à faire un classement par poule du Challenge du Fair-Play et de le cumuler avec le classement du Challenge de la Sportivité.

b. Classement établi à la moyenne des notes reçues plutôt qu'au cumul des notes reçues :

Obligatoire pour établir un classement par niveau où toutes les équipes n'auront pas reçu le même nombre de notes.

Pour l'équipe non notée sur un ou plusieurs critères (ça arrive en cas de forfait simple), proposition de noter au ratio des notes totales par le nombre de critères notés multiplié par 5.

La commission approuve ces propositions de modifications.

4. Proposition de budget prévisionnel 2023/2024 :

Dotations financières : passage de 54.400 € à 60.000 € soit une augmentation de 10,30% mais, au moins depuis 2018-2019, ces dotations sont inchangées sauf en ce qui concerne le nombre de poules et de niveaux en augmentation avec le nouveau championnat des jeunes.

La saison dernière et pour la saison en cours, les ex fac-similés de chèques ont été remplacés par des diplômes pour le Fair-Play et la Sportivité et par des petits plateaux pour l'Éthique. L'objectif serait de faire des petits plateaux pour tous les challenges. Le coût sera augmenté : 7.242 € contre 4.786 €.

Frais de fonctionnement de la Commission : passage de 5.813 € à 6.050 €.

Au total, augmentation de 12,70%.

Bernard Barbet est chargé de présenter cette proposition de budget au Trésorier Général de la LAuRAFoot.

5. Opérations de fin de saison :

Principalement la collecte des réponses de la sportivité à envoyer, entre le 15 et le 20 mai, accompagnées d'un courrier du Président Pascal Parent. Rappel : 1^{er} envoi à l'automne pour faciliter la collecte des notations par les clubs. Date retour limite : 10 juin.

Veiller à l'établissement en temps utile des classements du fair-Play.

6. Questions diverses :

Faire passer sur le site de la LAuRAFoot, l'opération collecte du Challenge de la Sportivité.

Maurice Bourgeon : Suite à la transformation du Conseil Régional de l'Éthique en Commission Régionale Éthique, Fair-Play, Sportivité, Récompenses en début de mandat, quel est le champ de compétences de la Commission ? Bernard Barbet rencontrera le président de la LAuRAFoot pour apporter une réponse à cette question.

Le Président,

Bernard BARBET